

## HORAIRE DE LA SESSION DE REPRISE DES ÉPREUVES LOCALES- ÉTÉ 2024

		LUNDI, 1 <sup>er</sup> juillet 2024	MARDI, 2 juillet 2024	MERCREDI, 3 juillet 2024	JEUDI, 4 juillet 2024	VENDREDI, 5 juillet 2024
Centre de services scolaire	AM 9 h		<b>PRÉPARATION FRANÇAIS LECTURE</b> 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> SECONDAIRE	MATHÉMATIQUE 5 <sup>e</sup> SECONDAIRE CST-TS-SN – COMPÉTENCE 2 <sup>1</sup>	CHIMIE 5e SECONDAIRE – THÉORIE <sup>2</sup> STE/SE 4e SECONDAIRE - THÉORIE <sup>2</sup>	ANGLAIS 4 <sup>e</sup> SECONDAIRE – COMPÉTENCES 2 et 3 <b>ANGLAIS 5e SECONDAIRE - COMPÉTENCE 2</b>  Les compétences 1 et 3 en anglais de 5 <sup>e</sup> secondaire comprennent une épreuve ministérielle. L'élève doit s'y inscrire auprès des organismes partenaires.
	PM 13 h		FRANÇAIS LECTURE 4 <sup>e</sup> SECONDAIRE  * Remise du cahier de préparation pour l'épreuve d'écriture de 4e secondaire après la passation de l'épreuve de lecture.  <b>FRANÇAIS LECTURE 5<sup>e</sup> SECONDAIRE</b>  La compétence 2 en français de 5 <sup>e</sup> secondaire comprend une épreuve ministérielle. L'élève doit s'y inscrire auprès des organismes partenaires.	MATHÉMATIQUE 5 <sup>e</sup> SECONDAIRE CST-TS-SN – COMPÉTENCE 1 <sup>1</sup>  <b>MATHÉMATIQUE 4<sup>e</sup> SECONDAIRE</b> CST-TS-SN – COMPÉTENCE 1 <sup>1</sup>  La compétence 2 en mathématique de 4 <sup>e</sup> secondaire comprend une épreuve ministérielle. L'élève doit s'y inscrire auprès des organismes partenaires.	PHYSIQUE 5 <sup>e</sup> SECONDAIRE - THÉORIE <sup>2</sup>	
		LUNDI, 8 juillet 2024	MARDI, 9 juillet 2024	MERCREDI, 10 juillet 2024	JEUDI, 11 juillet 2024	VENDREDI, 12 juillet 2024
	AM 9 h	FRANÇAIS ÉCRITURE 4 <sup>e</sup> SECONDAIRE				
PM 13 h						

\*\*\* Sur rendez-vous, épreuves de communication orale en français et en anglais. La conseillère pédagogique communiquera directement avec les élèves concernés

(1) Les élèves ont droit à une calculatrice, une règle et un aide-mémoire manuscrit recto-verso, 8 ½ x 11. Il est de leur responsabilité d'avoir leur matériel en main lors de l'épreuve.

(2) Les élèves ont droit à une calculatrice. Il est de leur responsabilité d'avoir leur matériel en main lors de l'épreuve.